

La petite histoire de l'enseignement de la musique en Afrique de l'ouest : exemple du Burkina Faso de 1900 aux années 2000.

Grégoire KABORE

*Ingénieur de Recherche en
Ethnomusicologie à l'INSS/CNRST
Ouagadougou, Burkina Faso
kab_greg@yahoo.fr*

Résumé

Cet article est en partie le fruit d'une recherche menée en 2006 pour une contribution à la conférence mondiale sur l'éducation artistique, organisée par l'UNESCO à Lisbonne au Portugal. Nous y avons proposé une communication intitulée : « L'enseignement de la musique au Burkina Faso : état des lieux et importance dans le système éducatif ». Ici nous présentons une partie de nos résultats dont l'intitulé est : « La Petite Histoire de l'enseignement de la Musique en Afrique de l'Ouest : Exemple du Burkina Faso de 1900 aux années 2000 ». Cette partie traite de la lente intégration dans nos systèmes éducatifs, africains de façon générale, burkinabè en particulier, des disciplines artistiques notamment de la musique.

En effet, d'une manière générale, l'enseignement artistique dans les pays africains, n'est pas encore à la place qui devrait lui être dévolue dans le système scolaire, au regard de l'importance que l'art ou la musique occupait dans nos traditions africaines d'autrefois. En effet, très souvent négligée dans le système éducatif dit moderne, cet article a pour ambition de présenter la petite histoire de l'enseignement de la musique en Afrique de l'Ouest de façon générale en nous focalisant sur l'exemple du Burkina Faso.

Nous avons pu écrire cet article grâce aux données que nous sommes arrivés à collecter à travers des enquêtes de terrains menées auprès de personnes ressources, à des recherches livresques et, grâce à notre propre expérience en tant qu'enseignant et praticien de la musique depuis plus d'une trentaine d'années. Ainsi les outils de la musicologie nous ont été utiles pour l'analyse et l'agencement de la chronologie historique évolutive institutionnelle, scolaire et académique de l'éducation musicale au pays des hommes intègres de 1900 aux années 2000 sans nous préoccuper de l'évolution de la musique elle-même au fil de ces périodes.

Mots clés : Enseignement, musique, système éducatif, Africain, éducation musicale, artistique

Abstract

This article is partly the result of research conducted in 2006 for a contribution to the World Conference on Arts Education, organized by UNESCO in Lisbon, Portugal. We proposed a communication entitled: "Music education in Burkina Faso: state of play and importance in the education system". Here we propose a part of our results that we entitle: "The Short History of Music Education in West Africa, exemple of Burkina Faso from 1900 to the 2000s". This part deals with the slow integration into our education systems, African in general, Burkinabe in particular artistic disciplines, especially music.

Indeed, in general, artistic education in African countries is not yet in the place that should be devolved to it in the school system, given the importance that art or music occupied in our African traditions of the past. Indeed, very often neglected in the so-called modern education system, this article aims to present the short history of music education in Burkina Faso.

We were able to write this article thanks to the data we were able to collect through field surveys conducted with resource persons, book research and thanks to our own experience as a teacher and practitioner of music for more than thirty years. Thus the tools of musicology have been useful for the analysis and arrangement of the institutional, scholastic and academic evolutionary historical chronology of music education in the land of honest men from 1900 to the 2000s without worrying about the evolution of music itself over the periods.

Keywords : Education, music, education system, musical education, artistic

Introduction

L'école au Burkina Faso comme presque partout ailleurs en Afrique de l'Ouest rencontre des difficultés profondes. Aux problèmes d'ordres infrastructurels et humains s'ajoutent ceux de fond, à savoir ce qu'il faut comme école pour nos enfants aujourd'hui : Quelles disciplines enseigner aux enfants dans un monde en perpétuelle évolution. En paraphrasant André GIORDAN, on peut dire qu'une société se caractérise par les savoirs qu'elle cultive et qu'elle promeut. Mais quels savoirs conviennent à une société devenue incertaine et inquiète, débordée par les désirs divergents de ses membres ? Autant de questions que peuvent se poser aujourd'hui éducateurs et parents d'élèves. Malheureusement, de nos jours la priorité ou la « mode » dans les enseignements est de favoriser les sciences dites exactes et la technologie au détriment des sciences humaines. « L'homme peut-il se satisfaire de l'utilitaire ? N'a-t-il pas

besoin d'accéder à des espaces plus vastes où l'imaginaire, le symbolique, le beau, le sacré entrent en jeu ? »³⁶ C'est ainsi que des cours de musique sont initiés dans certains lycées et collèges. Des formations proposées par certains professeurs de musique à l'intention d'associations (chorales religieuses ou profanes, compagnies de théâtre etc.), des opportunités d'initiation à tous les niveaux et au profit de tous les âges se multiplient. Mais, hélas, aujourd'hui encore, le problème de la formation et de l'enseignement musical au Burkina semble stagner. Quel est l'état des lieux ? Quels constats quant à son intégration au niveau du système éducatif général qu'au niveau des opportunités de formations dans des structures spécialisées publiques et privées ? Enfin, quels peuvent être les causes de ce dysfonctionnement ?

1. Bref aperçu sur l'enseignement général au Burkina Faso

Avant de nous intéresser à l'enseignement de la musique dans le système éducatif, nous jugeons qu'il y a lieu de rappeler l'historique de l'enseignement en général au Burkina Faso.

1.1. Evolution historique de l'enseignement général du Burkina pendant la période.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, rappelons que l'enseignement au Burkina Faso a d'abord été impulsée par les catholiques.

Née après les premières années de la colonisation, la première école catholique a en effet vu le jour en 1900 à Koupèla sous l'impulsion des premiers missionnaires. En 1903 d'autres écoles se créent à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. En 1960, l'Enseignement Catholique de la Haute-Volta (devenu le Burkina Faso en 1983) absorbait à lui tout seul, tant dans le secteur primaire que secondaire 60% des effectifs des enfants scolarisés. En février 1969, suite à des difficultés financières, politiques et syndicales, les évêques cèdent toutes les écoles primaires catholiques à l'Etat. Seuls les

³⁶ André GIORDAN, *Une autre école pour nos enfants* ? Delagrave, août, 2002, p.51

établissements secondaires d'enseignement général et technique sont conservés par les congrégations religieuses. Pendant près de trente (30) années, l'Enseignement Catholique sera absent dans l'éducation de base du Burkina Faso.

Par la suite, l'Eglise et l'Etat burkinabé signeront un protocole d'accord le 13 juin 2000 par lequel l'Etat rétrocède à l'Enseignement Catholique les cinquante-neuf (59) écoles des cent vingt-six (126) écoles primaires recensées par le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, portant à quatre-vingt-dix-huit (98) le nombre de ses écoles primaires.

1.2. Situation jusqu'en 2010

Le Burkina Faso a eu un taux brut de scolarisation de 42,7% en 2001 à 70% en 2010 et celui de l'alphabétisation de 29% à 40% sur la même période. Le nombre de ces élèves est estimé à un total d'un million cent trente-neuf mille cinq cent douze (1 139 512). On compte six mille deux cent soixante-six (6266) écoles primaires, six cent trente-quatre (634) établissements secondaires partageant environ deux cent dix-sept mille cent soixante-seize (217 176) élèves dont treize (13) établissements parascolaires.³⁷ Au niveau du supérieur, l'Université de Ouaga qui vient de se décongestionner par la création d'une section à Bobo Dioulasso et une autre à Koudougou continue de refuser du monde. On note quand même une entrée timide des privés dans le domaine (l'Université Libre de Bruxelles et l'Université Catholique de Saaba). Malgré tout, beaucoup reste à faire à ce niveau aussi en matière d'infrastructure de base.

Il faut dire qu'il existe de réels problèmes de mauvaise répartition, d'infrastructures et de matériels didactiques, que ce soit dans le primaire, le secondaire ou dans le supérieur. A ces difficultés s'ajoute le nombre insuffisant des enseignants à tous les niveaux.

C'est donc au sein de cette situation générale de crise scolaire qu'il faut évoquer le problème de l'éducation artistique et plus précisément l'enseignement de la musique dans le système scolaire au Burkina Faso.

³⁷ MEBA, 2003/2004 : Annuaire statistique de l'éducation de base 254 p

2. L'enseignement artistique dans le système éducatif burkinabè

Depuis les indépendances en 1960, la première tentative de mise en place d'une structure pour l'enseignement de la musique fut dans les années 1979-1980. Ensuite, en 1985 une structure pour la formation artistique (musique et art plastique) dénommée : Académie Populaire des Arts (créée par décret : Kiti n° 85-083/CNR/PRESS/MIC et transformée en 1989 en « Ecole de Musique et de Danse » et « Ecole des Arts Plastiques ») verra le jour. Projet né de la volonté (des dirigeants) du gouvernement du capitaine Thomas SANKARA, cette structure a d'abord hébergée, en marge des cours, des formations musicales telles que les *Petits chanteurs au poing levé* et les *Colombes de la Révolution* (Formations musicales composées respectivement d'enfants et de femmes qui représentaient partout le Burkina Faso pendant la Révolution). Elle se poursuivra sous l'appellation de *Ecole de Musique et de Danse* pour compter du 1^{er} octobre 1989, avec l'ouverture d'un concours direct au profit du Ministère de l'Information et de la Culture (MIC) de l'époque, pour le recrutement de dix (10) professeurs de musique à placer en position de stage pour une durée de cinq ans auprès de cette école (*Raabo* n°AN VII-1576/FP/TRAV/SG/DRFP du 30 janvier 1990, portant ouverture d'un concours direct et pour le recrutement de dix (10) Professeurs de Musique).

Ces élèves fonctionnaires³⁸ seront intégrés dans la Fonction Publique, comme agents du Ministère de la Communication et de la Culture (MCC) le 1^{er} septembre 1994. Cependant, il est à souligner qu'ils étaient prédestinés à être employé au Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS) afin de participer à la promotion de l'enseignement de la musique dans les lycées et collèges.

Ainsi nous constatons que l'évolution de l'enseignement de la musique et de l'éducation musicale au Burkina Faso peut se découper en trois périodes distinctes :

- Après les indépendances, Période des indépendances ou « Période de germination » d'une éducation artistique ; Elle

³⁸ Arrêté n°95-1998/MFPMA/SG/DGFP/DPE, portant intégration.

- se situe entre 1960 et 1983 (Début de la révolution de Sankara) ;
- De la Révolution de 1983 jusqu'en octobre 1991 (année de suppression de l'investissement financier destiné à l'enseignement artistique) : Période de la Révolution ou de la « Période de fermentation » de l'Education artistique ;
 - De 1991 à 2010 : Période Post-Révolutionnaire de l'éducation artistique ou la « Période de subsistance ».

2.1. Avant la Révolution du Capitaine Thomas Sankara de 1983

2.1.1. Dans le système scolaire de façon générale

Dans les années 1960, années des indépendances, l'éducation scolaire était assurée par l'école coloniale dont « l'Ecole Normale » avec pour objectif de former les jeunes cadres. L'éducation artistique y existait et plusieurs enseignants y ont reçu, en plus de la formation scolaire générale, une formation artistique, en musique et en art plastique (dessin).

2.1.2. De la formation disciplinaire artistique : Une école de Musique

A cette époque, première période que nous avons appelée « Période de germination » d'une éducation artistique au Burkina, ce sera à la fin des années 70 (1979-1980) que verra le jour une Ecole de Musique, rattachée à la Direction de la Culture (Ministère de l'Education et de la Culture) dirigé avec opiniâtreté par le révérend père Robert OUEDRAOGO.

Cette école a ouvert ses portes au cours de l'année scolaire 1979-1980. Au départ, aucun local approprié. Les cours ont été donnés dans l'enceinte de l'Université. Deux salles de classes ont été mises à la disposition des deux professeurs de l'Ecole pour les cours de musique grâce à l'aimable initiative de Mme la Directrice de l'INAFEC (Institut Africain d'Education Cinématographique), pour reprendre les termes de monsieur l'Abbé Robert OUEDRAOGO, auteur, compositeur, maître de chorale et directeur, chargé du matériel et du contrôle des cours ! Il sera secondé dans l'enseignement par M. TOE Martin, organiste.

Cette Ecole, par la suite, fera sans cesse face à des problèmes de locaux. A ce sujet, les propos pathétiques de son directeur :

« (...) Mais devant le retard de l'administration, nous avons dû nous contenter de l'hospitalité de la Paroisse de la Cathédrale, qui nous a cédé une salle des locaux des œuvres paroissiales (...)

Nos cours ont souffert d'un horaire plutôt aléatoire, à la merci de toutes séances de catéchisme (...). Nous avons manqué d'abri sûr, bien à nous, pour abriter un instrument même en l'occurrence loué, pour assurer les cours pratiques d'instrument.

(...) Peut être Monsieur le Ministre de l'Education National et de la Culture, mis au courant de ces difficultés, pourrait par son intervention, solutionner plus facilement ce problème de locaux. » (Rapport 1981/1982, p2).

Inaugurée presque clandestinement dans les locaux de l'Institut Africain d'Education Cinématographique, l'Ecole a clôturé ses cours solennellement dans les mêmes locaux par M. le Directeur Général de la Culture.

Il y a eu également des cours de vacances pour initier les élèves à l'étude de l'harmonium par la Méthode « Bleue ».

Cette école, selon son directeur, avait pour objectifs de :

- faire dépasser la tradition orale artistique, apanage exclusif des griots, et fixer définitivement sur transcription écrite, les formes traditionnelles artistiques de la musique africain-voltaïque (Le Burkina Faso avant la Révolution du 4 août 1983 s'appelait la Haute Volta et ses habitants s'appelaient les Voltaïques.), à l'intention des profanes et des futures générations ;
- ouvrir les jeunes au Beau Universel en leur faisant découvrir, à travers l'enseignement des normes techniques, la Musique Universelle..., leur faire découvrir des horizons artistiques nouveaux pour leur formation humaine plus complète ;
- conscientiser ainsi tous les jeunes sur l'originalité spécifique de l'apport de l'homme africain-voltaïque au Beau Universel ;
- former dans une modeste contribution, l'Ame de toute une nation par delà les spécificités des ethnies et des langues.

Ces étudiants venaient d'horizons diverses : les maîtres d'enseignement scolaire primaire ou secondaire, les vedettes de la

chanson populaire voltaïque, les membres des différents orchestres, les membres des chorales religieuses et non-religieuses, les éléments des maisons de Jeunes et de la Culture, les éléments des Troupes théâtrales.

En conclusion, l'éducation artistique a existé, dans le secteur public mais de façon assez réduite et timide jusqu'au début de la révolution.

2.2. De la période de la révolution de 1983 jusqu'en 1991

Voilà la période la plus courte de l'histoire de l'éducation artistique mais la plus longue en récit. C'est la période que nous nommerons « Période de fermentation » de l'éducation artistique. Quel a donc été la place de l'enseignement musical dans le système scolaire (public – privé) puis au niveau des centres de formations continues au cours de cette période ?

2.2.1. Place de l'Education artistique dans la Période de la Révolution.

Au niveau des établissements publics

Un regain d'intérêt de la part de nos autorités politiques s'est fait ressentir pour l'enseignement de l'art, notamment la musique et le dessin dans les années 85. En effet, en Octobre 1985, a été créée au sein de l'Institut Pédagogique du Burkina (IPB), un service d'enseignement artistique comprenant deux sections :

- Une section Arts Plastiques (dessin et peinture),
- Une section musique.

Cette initiative avait pour objectif d'intégrer l'enseignement artistique dans les établissements primaires et secondaires. Ce qui se fera de 1985 jusqu'à 1991, fin de la subvention de l'Etat pour l'enseignement artistique. Nous essaierons de présenter les travaux par année pendant ces six années scolaires :

✓ Année scolaire 1985-1986

Cette année scolaire a été plus une année de préparation pour bien asseoir cette initiative petit à petit dans le système scolaire. Les tâches suivantes furent exécutées :

- Le recrutement de formateurs,

- La confection et la recherche de la documentation pédagogique,
- La confection des emplois de temps,
- La dispense des cours.

L'enseignement de la musique, une heure par semaine et par classe, a eu lieu au cours de cette année dans trois établissements secondaires publics de Ouagadougou, dans deux écoles primaires publiques et à l'Ecole Normale des Enseignants du Primaire (ENEP) de Loumbila.

Le service chargé de l'enseignement artistique a fait appel pour cela à douze (12) formateurs tous bénévoles dont quatre (4) pour le dessin et huit (8) pour la musique.

✓ **Année scolaire 1986-1987**

Cette année, quatre établissements secondaires publics, furent touchés par les cours d'enseignement artistique. Au Collège d'Enseignement Technique on enseignait uniquement le dessin.

Les formateurs étaient au nombre de douze (12) vacataires rémunérés selon le taux fixé par les textes réglementaires, dont quatre (4) civils pour le dessin, un (1) civil et sept (7) militaires de la GNR (Garde Nationale de la Révolution) pour la musique.

✓ **Année scolaire 1987-1988**

Mêmes établissements pour le dessin et la musique. Seulement, il y eut sept (7) formateurs en art plastique et huit (8) formateurs en musique.

✓ **Année scolaire 1988-1989**

Les cours d'éducation artistique commencent à se rétrécir. Ils furent limités à deux (2) établissements secondaires publics. Ces cours étaient dispensés aux élèves intéressés sur la base du volontariat. Ceux des classes de terminale pouvaient ainsi s'inscrire aux options facultatives du baccalauréat.

Les formateurs étaient au nombre de trois (3), tous vacataires en ce qui concerne la musique.

✓ **Année scolaire 1989-1990**

Au cours de cette année, trois (3) établissements secondaires furent concernés.

✓ **Année scolaire 1990-1991**

Rien de changé par rapport à l'année précédente. Par contre, huit (8) formateurs en musique furent recrutés.

Cette année scolaire fut également la dernière année d'enseignement artistique dans le secondaire public. En effet depuis octobre 1991, le financement public destiné à l'enseignement artistique a été supprimé au budget. Depuis lors, le service d'éducation artistique a intervenu seulement au niveau de l'Université de Ouagadougou baptisée Université Joseph Ki-Zerbo.

Au niveau des établissements d'enseignement privés

De la Révolution (1983) jusqu'en 1991, il y avait également l'enseignement des arts dans les établissements privés. Ce fut notamment dans les maisons de formation religieuses : établissements catholiques, protestantes, etc. Ces dernières ont joué un rôle considérable dans la formation artistique et notamment en musique. C'est pourquoi tous ceux qui sont passés par ces établissements ont eu la chance de faire du solfège, du chant et de la théorie musicale.

Des musiciens se sont formés également sur le tas au contact de musiciens nationaux ou étrangers, d'autres ont été formés à l'Ecole de Musique en 1979, d'autres encore à l'Académie populaire des arts.

2.2.2. Les structures de formation artistique de l'époque de la Révolution ou « l'époque de la fermentation » de l'éducation musicale (1983-1991)

L'Académie Populaire des Arts

C'est le 19 septembre 1985 que fut créée l'Académie des Arts (instituée officiellement par Kiti n° 85-083/CNR/PRESS/MIC du 19/09/1985 et installée dans les locaux du Centre National d'Artisanat). Elle comprend la section musique et celle des arts plastiques. L'Académie va connaître diverses mutations de localisation et d'autorités de tutelle. A partir d'avril 1986, elle se déplace au « Théâtre Populaire Désiré Bonogo », pour le quitter quelques mois plus tard et s'implanter au Mess des Officiers (d'octobre 1986 à juin 1988). Elle revient ensuite au Théâtre Populaire sous l'appellation de « Ecole de Musique et de Danse (EMD) » - comprenant également celle des Arts plastiques - où elle restera

pendant que l'on entreprend de construire de nouveaux locaux au quartier Gounghin, secteur 9 à l'époque.

Elle avait pour mission, la formation des musiciens amateurs. Cette formation qui était destinée à un tel public (en général des travailleurs) se déroulait principalement les soirs après les heures de service sauf les samedis où l'on occupait toute la journée. Le personnel enseignant était constitué de quelques nationaux et d'étrangers, notamment des cubains grâce à des accords de coopération culturelle que le Burkina entretenait avec Cuba et ce jusqu'en 1992, du moins pour ce qui concernait leur intervention dans l'enseignement de la musique. Mais à l'époque, de 1984 à 1988, cette formation était dite « populaire ». Basée sur la pratique instrumentale, elle n'intégrait pas la théorie musicale, en raison du niveau disparate des inscrits.

L'Ecole de Musique et de Danse (EMD)

En effet, en 1989, le Ministère de l'Information et de la Culture (actuel Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme), dans sa politique d'introduction des matières artistiques dans l'enseignement secondaire, mais aussi dans le souci de préparer la relève, décide de former dix professeurs de musique, niveau BAC, en cinq (5) années pour le Ministère des Enseignements Secondaire Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS). Ainsi, il sera possible de commencer la promotion de l'enseignement de la musique dans les lycées et collèges.

A cet effet, l'Ecole de musique et de Danse, ouverte en octobre 1989, est rattachée à la Direction de la Formation Professionnelle et de la Recherche (DFPR) du Ministère de l'Information et de la Culture. Les futurs professeurs placés en position de stage bénéficient d'une bourse de l'Etat pendant les cinq années de formation.

Cette Ecole a été également tenue jusqu'en 1992 par les coopérants cubains en collaboration avec des nationaux pour l'enseignement des matières spécifiques (dictée mélodique et rythmique, solfège, chant, théorie musicale, harmonie, orchestration, audition, musique traditionnelle). En ce qui concerne les matières dites générales, elles étaient assurées par quelques nationaux. Ces disciplines sont les suivantes : le français, l'anglais, l'organologie, l'histoire de la musique, la sociologie de la musique, le droit d'auteur, la méthodologie.

A ces matières s'ajoutent les cours de pratique sur les instruments suivants : la batterie, l'orgue, le saxophone, la guitare, les percussions (pour les instruments modernes), le balafon, le djembé (pour les instruments traditionnels).

Des cours de danse devraient venir compléter la formation mais ils n'ont jamais été dispensés même une seule fois pour des raisons inavouées.

A la fin de chaque année scolaire, un voyage d'étude et d'échange culturel dans un pays voisin était au programme. C'est ainsi que les étudiants de l'Ecole ont bénéficié d'une formation deux fois de suite au Mali sur les instruments traditionnels (l'ethno-organologie) et une autre fois au Ghana sur « l'expérience anglophone de la formation musicale ».

A l'issue des cinq années de formation un mémoire de fin d'étude a été soutenu par chaque étudiant devant un jury international dont le président était l'illustre musicologue malien Ba TAPO.

2.3. De 1991 aux années 2000 ou la « Période de subsistance »

2.3.1. Dans le système scolaire

Au niveau des établissements publics

En somme, depuis lors, rien n'a été fait pour l'enseignement des disciplines artistiques et donc le temps s'étant écoulé, sans une nouvelle politique de soutien en faveur de cette discipline, on constate une augmentation des difficultés liées à son incorporation dans le système éducatif. En réalité, la politique culturelle de l'époque en matière de formation musicale est inexistante. Elle est plutôt basée sur la promotion des oeuvres musicales, le côté visible de l'iceberg et, un tout petit peu, sur ce que nous pouvons appeler l'animation musicale (formations, ateliers).

Il n'existait pas d'enseignement musical au niveau des établissements publics, que ce soit dans le secondaire ou dans le supérieur. En effet, à l'Université de Ouagadougou, on vient d'arrêter aussi cet enseignement.

Créée en 1974, l'enseignement de la musique n'a vu le jour à l'Université de Ouagadougou que dans les années 1997 à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FLASHS). Cet enseignement consistait à donner des notions de théorie musicale, de solfège, de

composition musicale et d'exposés sur différents types de musique du Burkina, en troisième (3^{ème}) année de Lettres Modernes. Ces cours étaient assurés par monsieur SANOU qui deviendra en 2006 Directeur Adjoint de l'UFR-LAC, et monsieur l'Abbé Joanny SANON. Suite aux grèves des années 99 conduisant à la re-fondation de l'Université en 2000 et à la création du département Art et Communication, les premiers responsables envisageaient l'introduction de l'enseignement de la musique, mais, selon monsieur SANOU, un problème de disponibilité des compétences s'était posé. Alors, jusqu'aux années 2000 l'enseignement de cette discipline va demeurer inexistant dans cette unité de recherche sur les arts. Il faut souligner qu'au cours de ces années, de 1997 jusqu'en 2001, monsieur Oger KABORE va également donner des cours d'ethnomusicologie aux étudiants d'Art et Communication en mettant l'accent sur l'ethno-organologie et l'approche socioculturelle de la musique africaine. Ces cours étaient dispensés aussi aux étudiants du CIERRO (Centre International d'Etudes en Radio Rurale de Ouagadougou) où depuis les années 80 l'enseignement de la musique existait avec un professeur béninois que monsieur KABORE va remplacer de 1987 à 1991. Ce centre deviendra par la suite l'Union des Radios et Télévisions Nationales (URTNA).

Au niveau des établissements privés

Depuis la suppression du budget alloué à l'enseignement artistique en 1991, les établissements privés semblent avoir pris le relais dans ce domaine. En effet, en plus des établissements tenus par les catholiques, certains fondateurs d'établissements privés d'enseignement général voient la nécessité d'intégrer les matières artistiques dans leurs programmes scolaires, pour une meilleure éducation des enfants.

Dans la plupart des établissements religieux, la musique est une matière instituée et obligatoire pour tous les élèves d'un certain niveau.

2.3.2. « Formations » ou structures disciplinaire artistique de la période

Au niveau du privé

Il faudrait ajouter à cela, la création d'une école de musique *La dernière trompette* dirigée par monsieur Georges ZABSONRE fils où l'on enseigne exclusivement la musique.

✓ La Dernière Trompette

Créée en 2001 par la famille ZABSONRE, c'est une structure privée de formation musicale née donc de la volonté d'un particulier avec l'appui financier du PSIC (Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles décentralisées).

Le centre dispose de près de quatre (4) orchestres qui peuvent accompagner des artistes. L'esprit du centre est de donner un bon niveau aux instrumentistes, de permettre à tous les jeunes qui veulent apprendre la musique d'avoir accès à une formation.

Dans cette école, il y a deux options : la formation individuelle et la formation collective.

La formation individuelle d'une durée de trois ans est sanctionnée par une attestation délivrée par l'école. Elle s'adresse à ceux qui désirent apprendre un instrument spécifique (guitare, batterie, piano, technique vocale) ou approfondir leurs connaissances en solfège ou en théorie musicale.

La formation collective consiste à l'encadrement des groupes musicaux qui souhaitent avoir un meilleur niveau dans le domaine de l'orchestration.

Au niveau du public

✓ Le CENAFAC (Centre National de Formation Artistique et Culturelle)

L'Ecole de Musique et de Danse (EMD) de 1993 jusqu'en 2001 devient le Centre National de Formation Artistique et Culturelle (CENAFAC). De 1997 à 2000, des collaborations étaient nouées avec APEFE (Association Professionnelle pour l'Education et la Formation à l'Etranger) et l'Association *Reem-Falao* (une Association qui oeuvrait pour la promotion de la culture burkinabé notamment musicale). A ces moments, le CENAFAC avait un programme d'activités assez fourni et axé principalement sur la formation des

formateurs en théorie musicale, cours de chant, harmonie, les cours du soir et enfin, l'initiation d'ateliers de formation avec des experts internationaux. En 2000, le CENAFAC sera rattaché à la Direction de la Chorégraphie et de la Recherche Artistique (DCRA) et deviendra par la suite l'actuel Institut National de Formation Artistique et Culturelle (INAFAC).

- ✓ L'INAFAC (Institut National de Formation Artistique et Culturelle)

Dès lors, son programme d'activité s'est réduit aux cours du soir avec des effectifs de plus en plus maigre. Manque d'intérêt du public ou négligence de la part des premiers responsables ? En septembre 2003, il se transforme en une direction à part entière et se verra rattacher au Centre National du Spectacle et de l'Audiovisuel (CENASA).

L'année scolaire 2004-2005 a commencé en janvier 2005 avec une dizaine d'élèves inscrits en cours continus. La nouvelle politique de l'Ecole étant au départ, de supprimer les cours du soir pour les remplacer par les cours continus sanctionnés à l'issue de trois (3) années d'études par un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en musique. Les postulants devaient avoir le niveau CEPE (Certificat d'Etudes Primaire Elémentaire).

Malheureusement, cette nouvelle politique ne semble pas rencontrer l'assentiment de la population car on se retrouve en moins de quatre (4) mois de cours avec un seul élève régulier selon les enseignants de l'INAFAC !

Il faut ajouter à cela les frais de scolarité qui s'élevaient par an à trente et cinq mille (35 000) francs CFA contre quinze mille (15 000) en 1997-2000. Ils passeront à cent mille (100 000) francs CFA en 2004-2005, sans oublier un certain désintéressement des autorités concernées. Le premier responsable n'ayant pas les mains libres pour manœuvrer : pas de budget, pas de salles adéquates, pas d'instruments de musique...Et comme si cela ne suffisait, pas de professeurs de musique !

Voilà chronologiquement et de façon panoramique la petite histoire de l'enseignement de la musique ou de l'éducation musicale en Afrique de l'Ouest à travers l'exemple du Burkina Faso. Mais l'on peut se demander toujours mais pourquoi après tant d'effort et

d'histoire pleine de péripéties la mayonnaise refuse de prendre comme nous l'aurions souhaité ?

3. Principaux obstacles à l'introduction de la musique au Burkina Faso

En ce qui concerne le cas des établissements publics, plusieurs causes et problèmes sont à l'origine de l'état des choses, notamment :

- Le manque d'investissement financier dans l'enseignement artistique,
- Le nombre insuffisant de formateurs qualifiés,
- L'indifférence voire une certaine hostilité générale à l'enseignement de la musique,
- Une certaine considération des disciplines artistiques comme étant des matières secondaires, non nécessaires à la formation de base de l'élève.

Ainsi donc, nous constatons malheureusement, l'état de stagnation de l'enseignement musical au Burkina. En fait, il suffit de comparer notre système éducatif actuel à celui d'autres pays de la sous-région (Côte-d'Ivoire, Sénégal, Ghana, Mali etc.) en matière d'enseignement musical pour se rendre compte qu'il est un peu en retard. En effet, L'INA du Mali existe depuis 1932 et, très tôt, avec la réforme de l'enseignement au Mali, en 1963, s'est donné pour objectif la promotion de l'art sous toutes ses formes. L'INA d'Abidjan voit le jour en 1974 et deviendra également INSAAC (Institut Supérieur des Arts et d'Action Culturelle), le conservatoire des Arts de Dakar, lui, fut créé dès 1948 par l'avocat français Paul RICHEZ.

« Pour ce qui avait été initié, les obstacles rencontrés furent multiples. Sans préalables, sans structures adéquates, sans personnel et sans intérêt manifeste pour la musique, les choses se sont arrêtées d'elles-mêmes notamment dans le secteur public » (Jean Yves BAYALA, 1994, p27). Et pourtant, les propositions et recommandations issues des Journées de réflexion sur la musique tenue en 1997 par les artistes musiciens donnaient une grande importance à la formation. En rappel, un des points essentiels de ces journées concernait la formation et l'introduction de la musique dans l'enseignement, avec octroi de bourses d'études et encouragement de la recherche dans ce domaine.

Quel bilan pouvait-on tirer de la réalisation de cette recommandation sur la formation ? La majeure partie des professeurs de musique formés pour l'enseignement de la musique est employée à des tâches administratives au Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT). L'école de musique et de danse devenu Institut National de Formation Artistique et Culturelle (INAFAC) a plusieurs fois changé de statut et de dénomination comme constaté plus haut.

4. Des cadres de formations musicales

Nous voyons que l'école au Burkina n'accorde pas toute sa place aux enseignements artistiques, même si des initiatives publiques et privées tentent de l'ouvrir aux artistes : les concours artistiques dans les établissements (CASEO, Nuits culturelles des différents établissements secondaires, des émissions télé telles que Déné show...), la réforme de l'éducation (sept. 1994), les Journées de Réflexion sur la musique (1997), proposant l'introduction de la musique dans l'enseignement. Le recrutement des enseignants d'éducation musicale ne devrait guère évoluer dans les prochaines années. En revanche, les activités musicales se multiplient et de nombreuses formations sont accessibles aux musiciens qui souhaitent faire de l'animation musicale.

4.1. La fanfare de la Garde Nationale : Un cadre d'éducation musicale

La fanfare nationale a été d'un grand apport dans la formation musicale au Burkina Faso. Dans un premier temps, elle formait uniquement des militaires qui participaient à l'animation musicale de l'armée ; mais plus tard, elle sera sollicitée, de façon individuelle, à la formation des civils amateurs. La fanfare qui était basée à Bobo-Dioulasso en 1963 était pauvre en personnel, trente-cinq (35) musiciens, et en matériels. En 1965, la fanfare connaîtra son apothéose, avec un certain Chopin : cent trente-cinq (135) personnes, des cours par correspondance pour BT1 et BT2 (Brevet Technique). C'est encore avec lui qu'on orchestre pour la première fois le premier folklore burkinabé en 1972. Puis la marche des F.A.V. (Forces Armées Voltaïques) et la marche du deuxième bataillon sont écrites et jouées. D'autres assistants techniques européens se sont succédés

jusqu'en 1984-1985. Des cours de musique étaient également dispensés à la Garde Républicaine à Ouagadougou.

C'est aussi à travers ce milieu que la propagation de la musique écrite ou musique « savante » s'est faite dans beaucoup de structures privées et publiques.

4.2. Autres cadres de formation musicale

Il existe en dehors des structures ci-dessus citées, d'autres lieux où l'on organise des formations en musique, soit de façon modulaire, soit sous forme d'atelier. Il s'agit principalement :

- Des compagnies de théâtre telles que : l'ATB (Atelier Théâtre Burkinabé), l'Espace *Gambidi*, la compagnie *Fereen* ;
- De certaines chorales chrétiennes ;
- Des préparations pour les compétitions GPNAL (Grand Prix National des Arts et des Lettres) des éditions de la SNC (Semaine Nationale de la Culture) ;
- Des ateliers de formation initiés en parallèle lors du festival « Jazz à Ouaga » initié par l'Association Reem-Falao avec le saxophoniste belge Pierre Vaina et l'école de musique en partenariat avec le Centre Culturel Français (CCF) de l'époque, dirigé par monsieur Guy Moret ;
- Des ateliers organisés par les Directions Régionales de la Culture (DRC) ;
- Des conférences et ateliers organisés par certaines associations culturelles ou ONG ;

Conclusion

En conclusion, nous constatons que durant toute cette période, des tentatives d'instaurer la musique dans l'enseignement ont été faites sans un grand succès. Cependant le monde des scolaires, des artistes professionnels et même des amateurs en demande. Face à la lutte acharnée de certains hommes de culture pour introduire l'enseignement de la musique dans le système scolaire, s'est opposé un manque de conviction de la part de nos autorités, conviction qui pourrait jouer sur la réussite, non seulement scolaire mais aussi sociale

des enfants, c'est à dire former de bons citoyens. Cela ressemble parfois à un désintéressement de l'Etat sur l'enseignement des arts, couplé souvent à des mauvaises manœuvres de certains responsables immédiatement en charge de ces écoles artistiques, voire même un certain égoïsme car certaines de ces autorités ont leurs enfants dans les grands établissements privés (Saint-Exupéry, Ecole Internationale...) où l'on y enseigne évidemment les arts notamment la musique.

Ce problème ne devrait pas préoccuper le seul Ministère chargé des Arts mais devrait impliquer aussi celui de l'Education, de l'Enseignement de Base, des Enseignements Secondaire et Supérieur. Nous savons que l'importance de l'enseignement des arts, en particulier celui de la musique, a toujours fait l'unanimité depuis l'aube des temps : « La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et de la réalité de la pratique collective. » (Leslie Green, 2001, p8).

Références bibliographiques

BAYALA Jean Yves (1994), *La promotion de l'enseignement des disciplines artistiques au Burkina Faso*, Mémoire de fin de cycle, CENAFAC, 113 p.

Ecole de Musique et de Danse (1997), *Conférence de presse de rentrée (1997/1998)*, 9 p.

Ecole de Musique (1982), *Rapport de l'année 1981-1982*, 4p.

Ecole de Musique (1980), *Rapport Général*, 3 p.

Ecole de Musique (1980), *Rapport particulier de l'année 1979-1980*, 2 p.

GIORDAN André (2002), *Une autre école pour nos enfants ?* Edition Delagrave, août 2002, 204p.

GREEN Leslie (2002), *L'action éducative dans l'enseignement de la musique*, Mémoire de fin de cycle CEFEDM Rhône-Alpes, 33 p.

KABORET Auguste Ferdinand et KABORE Oger (2005), *Histoire de la musique moderne du Burkina Faso : Genèse, évolution et perspectives*, Edipap, 2005, 240 p.

MEBAM/MESSRS (1994), *Actes des états généraux de l'éducation, Ouagadougou*, 178 p.

MEBA (2003/2004), *Annuaire statistique de l'éducation de base*, 254 p.

MESSRS (2005), *Répertoire des établissements d'enseignement secondaire et technique (Année scolaire 2004-2005)*, 19 p.

Ministère de la Communication et de la Culture (1997), *Séminaire national sur la politique culturelle 1996*, 87 p.

NANA Kiétaghna Vincent (1994), *Rôle de la musique dans l'épanouissement de l'enfant*, Mémoire de fin de cycle, CENAFAC, 64 p.